

Réponse aux questions des associations publiées sous le titre
« Synthèse des questions en fonction des thématiques »

Thématique : Démocratie Participative, participation des citoyens

- Pourquoi voudriez-vous favoriser la Démocratie Participative, la participation des citoyens à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation des projets municipaux ?

Faire appel à l'intelligence collective est au cœur de notre démarche car si la décision appartient aux élus, tout le monde peut contribuer aux projets. La ville est riche de ses citoyens et de ses associations et lorsqu'ils s'investissent dans la ville tout le monde y gagne. Nous développerons nos projets en transparence. Nous resterons ouverts aux propositions et aux projets des Fontenaisiens et des associations, pour des réalisations plus en adéquation avec leurs attentes et limitant les conflits lors de la réalisation.

- Êtes-vous prêt à donner une large délégation horizontale et des moyens d'action (avec du personnel municipal) à un Maire Adjoint chargé de la Démocratie Participative, dans tous les domaines d'intervention de la municipalité. Avez-vous déjà, dans votre équipe un candidat pour un tel poste ?

Le développement de la participation citoyenne ne peut pas se faire sans une implication forte de la municipalité. La proposition de nommer un élu ayant comme délégation la démocratie participative a justement émergé lors des ateliers ouverts que nous avons réalisés et elle a été retenue dans le projet que nous présentons. Ceci s'accompagnera du renforcement du service « vie associative », d'une prise en compte de ces aspects par l'équipe municipale et d'actions de formation et de communication vers les élus, le personnel municipal et les Fontenaisiens. Nous avons un candidat qualifié pour cette délégation.

- Pensez-vous mettre des habitants dans le comité de rédaction du Fontenay Mag ?

Oui et aussi un élu de l'opposition. Le Fontenay Mag est actuellement un outil de communication à la gloire de l'action municipale. Nous souhaitons un Fontenay Mag qui parle de la vie à Fontenay, donc ouvert aux citoyens, aux associations, aux commerçants et aux entreprises. Pour favoriser la circulation de l'information et le débat dans la ville, nous ouvrirons 4 pages à l'expression libre des associations et des citoyens qui pourront bénéficier de l'appui rédactionnel des services municipaux.

- Pensez-vous mettre en œuvre les propositions du groupe de travail sur les comités d'habitants et de la démocratie participative et lesquelles (fichier joint) ?

Nous souhaitons d'abord respecter et faire vivre l'esprit de la charte de la démocratie participative. Nous la ferons évoluer notamment pour mieux définir les règles du jeu des différentes formes de participation citoyenne (consultation, concertation et co-élaboration). Nous valoriserons le travail des citoyens sur les comités d'habitants et la démocratie participative pour qu'il soit intégré dans la nouvelle version de la charte et/ou du règlement intérieur que le conseil municipal devra voter. Nous prévoyons de porter à 250 000€ le budget participatif mis à disposition des comités d'habitants (12 fois plus qu'aujourd'hui).

- Pensez-vous proposer à des citoyens de participer à toutes les commissions municipales ?

Nous souhaitons impliquer les citoyens dans les projets significatifs de la municipalité dès leur phase d'élaboration et à chacune des étapes clés. L'information sur le calendrier des projets sera diffusée systématiquement en amont et les associations seront encouragées à s'investir dans la réflexion. Le nouveau règlement intérieur du conseil municipal permettra la création de commissions extra-municipales ouvertes aux citoyens. Les raisons des choix de la municipalité seront expliquées en fin de processus. Les citoyens seront associés à l'évaluation des projets.

- Pensez-vous proposer à des citoyens de participer à la commission des permis de construire, sans voix décisionnaire ?

Nous sommes d'accord pour ouvrir la commission des permis de construire à des Fontenaisiens même si la décision finale relève au Maire. Nous maintiendrons la transparence dans les processus de dépôt et d'examen des permis de

construire et nous faciliterons la consultation des dossiers par les citoyens dès que le permis de construire accordé sera affiché en mairie (avec la mise en ligne sur le site internet de la ville).

- Comment pensez-vous réactiver la Commission Extra-Municipale d'Urbanisme et d'Aménagement (CEMUA), assemblée consultative et de concertation avec pour membres des élus, des services techniques, des représentants des comités d'habitants, des associations de quartier et de locataires, et quel rôle lui donner ?

Alors qu'elle a été créée par l'équipe sortante, la CEMUA ne s'est quasiment jamais réunie et n'a pas été écoutée. Quand nous serons élus, la CEMUA sera réunie chaque semestre et chaque fois que nécessaire. Elle jouera un rôle de contrôle de la construction à Fontenay (quantité et qualité). Elle suivra également les actions de réhabilitation urbaine et environnementale.

- Quel contrôle de la tenue de vos promesses de campagne au cours de la mandature envisagez-vous ?

Nous mettrons en place un observatoire des engagements. Nous créerons les outils numériques qui permettront le suivi des projets et serviront également de support pour la participation citoyenne (information, débat, vote). L'organisation des conseils de quartier sera confiée aux comités d'habitants comme le prévoit la charte de la démocratie participative. Chaque année en février, une réunion publique sera organisée avant le débat d'orientations budgétaires pour suivre l'avancement de l'action municipale et recueillir les propositions des comités d'habitants.

- Comment ferez-vous pour étendre les pratiques de la Démocratie Participative au niveau du territoire Vallée Sud Grand Paris ?

Nous assumerons les décisions prises au niveau du Territoire et ferons preuve de la même transparence au territoire qu'au conseil municipal. Tous les documents transmis par le Territoire seront mis en ligne et un espace dédié sera réservé dans le magazine. Pour les projets impliquant plusieurs communes, nous proposerons la création de comités d'habitants intercommunaux.

Thématique : Urbanisme et densification

- Points 1 et 2 : Le Schéma Directeur d'Ile de France (SDRIF) impose à Fontenay-aux-Roses la construction de 1500 nouveaux logements en 15 ans. Quelle est votre position par rapport à ce chiffre ? et Pensez-vous qu'une densification au-delà de ce chiffre de 1500 logements soit souhaitable pour Fontenay, et pourquoi ?

Le SDRIF impose 1500 logements, ce qui est trop pour notre ville déjà très dense (9300 hab/km²). Elle possède peu d'espaces verts publics et elle est mal desservie par les transports en commun. Nous négocierons ce chiffre à la baisse avec le Représentant de l'Etat (objectif 1300 logements). Tous les permis de construire accordés ou en instance de l'être, qui font craindre un large dépassement de l'objectif légal, feront l'objet d'une expertise technique et juridique, prenant en compte les contentieux engagés, pour s'assurer de ce qui peut être arrêté ou modifié en liaison avec les promoteurs.

Par ailleurs, la taxe d'aménagement due par les promoteurs sera revue à la hausse afin de les faire participer au financement des investissements publics induits.

- Comment allez-vous gérer les services publics pour tenir compte de l'arrivée de ces nouveaux habitants : voirie, espaces verts, équipements sportifs, écoles, crèches, services municipaux, etc.

Cette augmentation de la population sera gérée en développant les mobilités actives (pour limiter l'usage des voitures supplémentaires en ville), en augmentant les services offerts (crèches, écoles, cantines...), en développant le pôle sportif du Panorama, en renforçant les lieux dédiés à la jeunesse (centres de loisirs, ludothèque), en favorisant le télétravail, en mettant des salles municipales à disposition de la population. Cela impliquera une réorientation majeure des dépenses d'investissements au profit des équipements publics.

Thématique : Aménagement et cadre de vie

- Quels sont, selon vous, les avantages et inconvénients des projets actuels sur la Place du General de Gaulle : un immeuble en fond de place, un immeuble coté Est sur l'emprise des immeubles Osica, une « Folie » en face du marché, et un immeuble dans la ruelle de la Demi-Lune ?

Inconvénients : les divers projets autour de la place de Gaulle vont à l'encontre d'une place apaisée avec une augmentation certaine de la circulation automobile, de la pollution de l'air, du grignotage de l'espace public. Par

ailleurs, les immeubles côté Est devront respecter le Château la Boissière. Enfin, la bétonisation prévue devant le Château, avec un parking souterrain qui impose la suppression des arbres existants, est à proscrire. Une large concertation doit être lancée avec les Fontenaisiens pour l'aménagement de cette partie de la place qui ne doit en aucun cas être une copie de ce qui a déjà été fait sur l'autre partie.

Avantages : les avantages restent hypothétiques sur l'activité commerciale et l'animation du centre-ville.

1. Quelle est votre position sur la pétition lancée par l'Association La Boissière « Ni immeuble, ni parking sur le parvis du château La Boissière » qui a réuni plus de 650 signatures en juillet 2017 ?

Nous sommes en accord total avec cette pétition : pas d'autres immeubles que celui du « chantier OSICA », que tout le monde sera contraint de terminer, en concertation étroite avec les riverains, et pas de « folie » sur la place. Suppression du parking devant le Château la Boissière avec création d'un espace vert public.

2. Comment réagissez-vous au fait qu'elle n'a pas été entendue puisque le permis de construire de ces deux bâtiments a été délivré à la Société Immobilière VINCI, le 25 octobre 2019 ?

Nous nous sommes opposés aux soi-disant concertations préalables qui étaient totalement tronquées. Devant une telle opposition, la seule solution, à nos yeux, eut été de renoncer au projet tel que présenté. C'est pourquoi nous préconisons, pour tous les chantiers importants, une large concertation en amont et pendant les travaux par un comité de suivi ouvert aux fontenaisiens.

3. Depuis la mise en application du PLU, les règles définissant les droits à construire ne sont pas suffisamment protectrices dans le centre-ville. Comment comptez-vous protéger notre centre-ville pour stopper la densification et pour préserver les espaces verts, publics et privés, indispensables à la sauvegarde de la biodiversité de la ville ?

Pour limiter, partout dans la ville (et pas seulement au centre-ville), la densification et protéger la biodiversité commune urbaine, il apparaît nécessaire de réviser le PLU, avant que le PLU intercommunal ne soit finalisé, en modifiant un certain nombre de règles (en particulier % de pleine terre et % d'espaces verts à augmenter). Ce sera la première priorité de la nouvelle municipalité.

4. (Regroupement de tous les points concernant Conservatoire Soubise) Actuellement un recours contentieux a été fait auprès du tribunal administratif sur la délibération de cession et deux autres recours gracieux sont en cours sur la convention précaire et sur le bail commercial. Que comptez-vous faire du bâtiment du Conservatoire de la rue du Docteur Soubise ? Si vous envisagez de conserver le bâtiment du Conservatoire dans le patrimoine de la ville, comment comptez-vous vous y prendre ?

Notre volonté est que ce bâtiment reste un équipement public car la ville en aura besoin compte tenu de l'augmentation de la population. Nous ferons tout pour rendre cela possible. En attendant son aménagement durable sur un projet qui sera conduit en totale concertation avec la population (par exemple le projet de maison des arts/lieu de rencontre et partage), nous le mettrons à disposition de manière temporaire à des associations ou citoyens pour tester des nouvelles activités économique, sociale ou culturelles.

Thématique : urbanisme et mobilités

Le tracé de la rue La Boissière a été co-élaboré entre riverains, association La Boissière et la municipalité lors de son réaménagement, dans le but de réduire le trafic automobile et de sécuriser les usagers piétons et cyclistes de cette desserte locale. Dans le cadre du réaménagement de la place de la Cavée, il semble évident, compte tenu de son étroitesse et de sa configuration, que cette desserte doit s'intégrer dans un cheminement vert piéton et vélos, partant du Panorama (tramway) pour rejoindre la Coulée Verte. Quel est votre position sur cet aménagement entre la place de la Cavée et la rue Georges Bronne notamment ?

La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution de l'air doit guider nos choix en matière d'espace public. Nous défendons une politique qui donne la priorité aux piétons et aux cyclistes. La rue La Boissière a vocation à rester une rue apaisée où la circulation motorisée sera réservée à la desserte locale. Elle ne doit en aucun cas devenir une rue de transit.

Thématique : déplacements et mobilités

Quelles sont les propositions du Comité thématique sur la Circulation, le Stationnement et les Transports Actifs (CSTA) que vous prendrez en compte dans un délai d'un an (fichier joint) ?

Nous prendrons en compte toutes les propositions du CSTA sauf les n° 7 et 38. Nous les initierons dès la 1^{ère} année de mandat et certaines nécessiteront plus d'un an pour une mise en œuvre complète. Pour la n°4, nous reprendrons l'objectif de dévier le trafic de transit rue Boucicaut mais avec d'autres modalités pour y conserver le passage des bus. Enfin, nous piétonnerons la rue Boucicaut de manière progressive.

Proposition 4 : nous sommes favorables au principe de la déviation du trafic de transit hors de la rue Boucicaut, pour la rendre plus apaisée, moins polluée et moins bruyante. Toutefois, nous ne souhaitons pas que les lignes de bus soient écartées du centre-ville. Nous proposerons donc une autre forme de déviation du trafic de transit, réservant la circulation motorisée à la desserte locale et aux transports en commun. Nous évaluerons la pertinence de cette solution après quelques temps d'application.

Propositions 6 et 10 : nous y sommes très favorables. Elles nécessitent d'être portées par le Département des Hauts-de-Seine qui a la charge de cette voirie. Nous soutiendrons ces demandes auprès du Département dans le cadre d'un plan vélo global et d'un contrat d'investissements pluriannuels.

Propositions 7 et 38 : l'aménagement proposé par la proposition n°7 doit rester exceptionnel selon les recommandations du CEREMA. Les conditions ne nous semblent pas réunies pour ce genre d'aménagement mais nous sommes ouverts à des échanges sur ce sujet. Nous partageons l'objectif de la n°38, mais créer un site internet de covoiturage municipal a souvent été un échec dans les villes qui l'ont fait ailleurs en France. En effet, les applications nationales semblent plus opportunes car elles touchent un public bien plus large, donc avec une plus grande chance de faire rencontrer la demande et l'offre de trajets.

Thématique : végétalisation et biodiversité

Fontenay est très carencé en espaces verts publics, avec 6 m² par habitant, la norme étant de 10 m². Comment pensez-vous corriger cet écart ?

La végétalisation en ville est nécessaire pour limiter le phénomène de chaleur urbaine en été et pour préserver la biodiversité. Nous modifierons le PLU pour permettre la création de nouveaux espaces verts, limiter drastiquement l'artificialisation des sols en zone pavillonnaire et encourager les terrasses et murs végétalisés. Nous proposerons un plan de plantations d'arbres (1 naissance = 1 arbre planté) et saisirons toutes les opportunités de désartificialisation des sols, dans les cours d'école ou sur la voie publique.

Thématique : Services de proximité

- Comment allez-vous satisfaire les besoins des fontenaisiens en termes de santé :
 - - Médecins, généralistes et spécialistes
 - - Infirmiers, infirmières
 - - Laboratoires, imagerie médicale
 - - Prise en compte de la dépendance
 - - Etablissements du grand âge
 - - Handicap, accessibilité

Notre ville dispose de professionnels de santé et d'établissements de qualité qu'il faut renforcer et écouter. Nous élargirons les spécialités proposées au Centre municipal de santé (ophtalmologie...) et nous rendrons ses tarifs accessibles au plus grand nombre. Nous favoriserons le maintien à domicile par un ensemble de mesures complémentaires : prévention, aide à domicile, dispositifs de santé, transports, soutien aux aidants, EHPAD à domicile. Nous poursuivrons le plan d'accessibilité des bâtiments publics et d'adaptation de la voirie et veillerons aux conditions d'accueil des enfants handicapés dans nos écoles.

- Quelles formes de solidarité envisagez-vous créer, développer, encourager pour que les habitants se sentent bien ensemble ?

Afin que les Fontenaisiens se rencontrent et partagent plus qu'un code postal, nous créerons des lieux polyvalents de solidarité, d'échange et de rencontre : tiers lieux, maison des arts... Nous soutiendrons l'activité associative et développerons les moments de convivialité incluant tous nos quartiers. Avec la participation citoyenne, nous permettrons à chacun d'influer ensemble sur l'avenir de Fontenay, de se sentir utile et reconnu.

- Comment pouvez-vous attirer / maintenir les services et commerces de base tels que :
 - - Bureau de poste
 - - Sécurité sociale
 - - Etat civil
 - - Laverie
 - - Billetterie transports

Nous étudierons avec les Fontenaisiens leurs besoins réels. Nous maintiendrons l'accueil en mairie pour les services d'état civil, dont nous faciliterons les démarches par Internet. Nous négocierons avec les entreprises concernées (La Poste, RATP) le maintien des services de poste et de billetterie transports. La ville acquerra lorsque et où nécessaire les locaux commerciaux pour favoriser l'installation de services de base (laverie...) ou plébiscités par les Fontenaisiens.

Thématique : évolution de la ville à long terme

- Pouvez-vous définir votre vision de Fontenay-aux-Roses à 15-20 ans ?

Dans 15 ans, Fontenay-aux-Roses sera devenue plus végétalisée ; elle bénéficiera d'un cœur de ville et de quartiers plus animés avec des commerces de qualité, grâce notamment à la piétonisation de la rue Boucicaut et la création de nouveaux équipements publics (maison des arts). La convivialité et l'entraide seront des habitudes acquises et la municipalité sera garante de la qualité de vie. Chacun s'y sentira acteur de son devenir. De nouvelles entreprises s'y seront installées et des projets innovants auront abouti grâce au financement participatif de Fontenaisiens. Le patrimoine public aura été complètement rénové, notamment pour réduire son empreinte environnementale. Les immeubles construits seront tous HQE ou THQE.

- Que souhaitez-vous pour cette ville en termes de :
 - population (nombre, diversité...)

Nous souhaitons maintenir la population autour de 25000 habitants en préservant la mixité sociale et l'équilibre général actuel entre quartiers pavillonnaires, logements collectifs en locatif social et logements collectifs en accession à la propriété aidée ou non. Nous voulons une véritable vie de quartier et des lieux d'échange et de rencontre.

Sur les autres questions, les réponses ont été apportées dans les thématiques concernées.

- urbanisme (destination des zones, type d'habitat, densité, espaces verts...)
- mobilité et transports
- accompagnement de la transition écologique
- services à la personne
- offre culturelle

Et pour finir, pouvez-vous nous donner en une seule phrase une raison d'être optimiste si vous êtes élu le 22 mars 2020 ?

Grâce à l'écoute de chacun des Fontenaisiens, nous construirons une ville plus écologique, plus solidaire et plus sociale, plus dynamique, plus innovante, plus sereine, plus citoyenne et plus sobre.